

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2009

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 présents : 11 Votants : 15

L'an deux mille neuf le 10 juillet les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire la Palud dûment convoqués se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Olivier MARIE

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2009

Présents. Monsieur MARIE Olivier, Mr PERRAULT Dominique, Monsieur ALLIN Michel, Madame BREMAUD Nicole, Monsieur PEIGNE Bernard, Monsieur RACOIS Olivier (arrivé à 20h50), Monsieur DESBAS Jean-Claude, Monsieur GERMAIN Patrick, Madame LE MAUFF MARIE-Laure, Madame STOESSLE Monique et Monsieur JANON Michel.

Excusés. Monsieur ROUILLON Frédéric qui a donné pouvoir à Monsieur MARIE Olivier, Madame GHIRAGOSSIAN Michèle qui a donné pouvoir à Monsieur GERMAIN Patrick, Madame LEFOUR Anne qui a donné pouvoir à Madame LE MAUFF Marie-Laure et Monsieur NEAU Jean-André qui a donné pouvoir à Monsieur JANON Michel .

Secrétaire. Monsieur GERMAIN Patrick
En présence de Mme Nadège GUIBERT.

Le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2009. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Tarif du restaurant scolaire 2009-2010

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du restaurant scolaire 2008-2009
Tarif enfant : 2.35 € et Tarif Adulte : 5.00 €.

Il ajoute que les collectivités assurant la restauration scolaire peuvent maintenant déterminer librement les prix de la restauration fournie aux élèves sans toutefois pouvoir être supérieurs au coût par usager du service.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de fixer le prix du repas du restaurant scolaire pour 2009-2010 comme suit :
Repas enfant : 2.45 € Repas adulte : 5.50 €

Tarif de l'accueil périscolaire 2009-2010

Mr le Maire vous rappelle les tarifs 2008-2009 de l'accueil périscolaire et propose une augmentation sur les tarifs pour la prochaine rentrée scolaire 2009-2010 comme suit:

	Tarif 2008-2009			
	QF1	QF2	Autres allocataires CAF	Autres caisses
Forfait matin	0.90	1.15	1.49	1.53
Forfait soir	1.58	1.92	2.56	2.60
Forfait Journée	2.02	2.52	3.30	3.37

Tarif 2009-2010			
QF1	QF2	Autres allocataires CAF	Autres caisses
1.00	1.25	1.59	1.63
1.68	2.02	2.66	2.70
2.12	2.62	3.40	3.47

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
-accepte la proposition de Monsieur Le Maire.

Tarifs : Adhésion 2009 au CAUE

Monsieur le Maire propose d'adhérer au CAUE 79 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2009. Coût pour les communes entre 1000 et 2000 habitants : 60 €.

Monsieur Le Maire précise que les habitants de la Commune peuvent bénéficier de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- décide d'adhérer au CAUE 79 au titre de l'année 2009

Participation SIGIL 5ème année

Cette année la Commune participe aux charges annuelles totales de la commune correspondant à la dernière année de la convention signée le 27 juin 2002. Cette participation était de 500€ par an pendant 5 ans. Cependant la dernière année la participation est de 956.84€ et était inscrit au budget que 500€.

Cette somme comprend les coûts de digitalisation lissés sur 5 ans et la participation annuelle au fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
-accepte de régler ce titre de 956.84€

Arrivé de Monsieur RACOIS Olivier à 20h50.

Avenant N°1 Agence Gilles Garos : mission de maîtrise d'œuvre travaux d'aménagement Impasse et Port de la Gachère.

Par délibération du 19 septembre 2008, le Conseil Municipal a validé l'avant projet définitif des travaux d'aménagement de l'impasse et du port de la Gachère dans le cadre de l'Opération Grand Site, et a autorisé le recours à un maître d'œuvre spécialisé par délibération du 16 mai 2008.

Les travaux ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert, par lots séparés, la signature des marchés ayant été autorisée par délibérations du conseil municipal du 12 décembre 2008 et du 23 janvier 2009.

Le présent avenant N°1 au marché de travaux d'aménagement Impasse de la Gachère concerne le lot n°2 VRD, entreprise CTPA à pour objet :

- La réalisation d'une allée en sable calcaire
- La réalisation d'une clôture à mouton
- La réalisation d'un portail en bois
- La réalisation de réseaux complémentaires
- Le remplacement d'un tricouche dioritique par un tricouche calcaire

Le montant du présent avenant n°1 s'élève à la somme de 7 937.85€ TTC.

Par conséquent le montant du marché du lot n°2 y compris le présent avenant est ainsi porté à la somme de 118 880.01€ TTC, soit une augmentation de 7.15%.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des marchés complémentaires des crédits sont disponibles, soit 41656.12€ HT dont des honoraires de maîtrise d'œuvre de 4463.16€ HT.

Le budget de travaux sera à répartir de la manière suivante :

- Grillage et plantations.
- Rue et place des Lavandières.
- Chemin entre les murs dans la continuité du chemin à gauche du port.
- Habillage des conteneurs, des poubelles au niveau de l'église
- Reprise du sol entre le début de l'impasse de la Gachère et le début de la rue longeant l'église.
- 2 tables de pique-nique et gazon sur les parcelles 241, 242, 243.

Une présentation en a été faite le 10 juillet 2009 à la commission d'appel d'offres, qui a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 /article 2128 programme 150.

Monsieur le Maire vous demande d'accepter la réalisation des travaux supplémentaires qui entraîne une augmentation du montant du marché et à signer l'avenant et de valider ce programme de travaux dans le cadre des marchés complémentaires.

Le conseil municipal

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres du 10.07.09

Considérant les crédits inscrits au budget principal 2009 sous le chapitre 21 et article 2128.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1 : approuve la réalisation des travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement du Port et de l'Impasse de la Gachère entraînant une augmentation du montant du marché qui passe de 110 942.16€ TTC à 118 880.01€ TTC.

ARTICLE 2 : approuve le programme des travaux dans le cadre des marchés complémentaires.

ARTICLE 3 : autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant à ces travaux supplémentaires avec l'entreprise CTPA.

Régie photocopies : demande de sursis de versement et de décharge de responsabilité suite à un vol

Monsieur le Maire indique que le 14 avril 2009, le régisseur de la régie photocopie (encaissement des photocopies à l'accueil), Madame DAMOUR Monique, a constaté lors de sa vérification suite au cambriolage du week-end de Pâques, un déficit de 55.25€.

Une plainte a immédiatement été déposée auprès de la gendarmerie, pour vol.

Par courrier du 30 juin 2009 et à la suite de l'émission de l'ordre de versement, le 26 juin 2009, le régisseur demande un sursis de versement et sollicite une décharge de responsabilité pour la somme de 55.25€.

La décision en décharge de responsabilité des régisseurs est subordonnée à l'avis conforme de l'organisme public qui supportera la charge financière des sommes allouées en décharge.

Monsieur le Maire vous propose en raison du cas de force majeure (vol) :

- de donner un avis favorable à la demande de sursis de versement dans l'attente de la décision du comptable public,
- de donner un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité pour la somme de 55.25€.

Les sommes seront imputées à l'article 6718 du budget principal de l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable à la demande de sursis de versement du régisseur dans l'attente de la décision du comptable public.
- Donne un avis favorable à sa demande de décharge de responsabilité pour la somme de 55.25€.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : achat de la parcelle AL 315.

Le Conseil Municipal accepte.

Achat d'une parcelle

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Maître CHAIGNE du 1^{er} juillet 2009, précisant que le propriétaire du chemin cadastré AL n°315 pour une superficie de

4a 14 ca est prête à céder ce chemin à la Commune de Saint Hilaire la Palud au prix de l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que les frais de Notaire seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir la parcelle AL 315 au prix de l'euro symbolique
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives liées à cet achat.

Motion présentée par Madame BREMAUD Nicole

Les mois de juillet et d'août sont propices au tourisme, comme les autres Commune du Marais, Saint Hilaire La Palud poursuit son effort pour offrir à ses habitants et aux estivants son meilleur accueil : développement des espaces verts et fleuris, décoration des rues...

Les résultats de cet effort risquent d'être remis en cause par la prolifération actuelle des actes de vol et de vandalisme :

- vol de plantes dans les jardinières (Mazin, le Pont du Pairé...)
- arrachage des guirlandes dans l'allée de la Place de la Mairie
- dégradation des abribus scolaires (bris de vitres, arrachage des cartes...)
- consommation de boissons alcoolisées par des jeunes, l'attention des parents est particulièrement attirée sur les risques encourus par les jeunes suite à ces ivresses.

Plus grave, d'autres vols, trois fois répétés, ont été commis au niveau des fixations des tivolis édifiés à la salle des fêtes. L'instabilité des tivolis peut entraîner pour nos enfants des accidents corporels importants.

Le Conseil Municipal réuni ce jour fait appel au civisme de tous les habitants de la Commune pour que cessent de tels agissements et se réserve de poursuivre par tous les moyens légaux à sa disposition les auteurs de ces actes hautement répréhensibles. Des plaintes ont déjà été déposées à cette fin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide à l'unanimité cette motion.

Séance close à 21h15

Affiché le 16 juillet 2009,

Le Maire,

Signé
Olivier MARIE